

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 1

Votants : 26

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 14 décembre 2018 se sont réunis dans la salle de l'office de tourisme de Pra Loup à Uvernet-Fours sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BÉRCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean, NICOLAS Yves et BOUVET Patrick.

**EXCUSE** : M. BULTEL Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. MARTIN Jacques.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## **Délibération n° 2018/271**

### **OBJET : PITER TERRES MONVISO : MANDAT SPECIAL AUX ELUS POUR REPRESENTATION DANS LE CADRE DU PITER – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION**

Le Conseil Communautaire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016-351-012 en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » ;

**VU** sa délibération 2018-44 du 13 février 2018 acceptant le rôle de coordinateur national du dossier Terres Monviso – T(o)UR : Tourisme international et reconnaissant à la Comune di Saluzzo celui de chef de file.

**VU** sa délibération 2018/269 prise lors de cette même séance confirmant le rôle de partenaire de ce projet simple (PS5) et reconnaissant à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon celui de chef de file ;

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 décembre 2018 ;

Le Vice-Président aux finances rappelle que la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon a accepté le rôle de Coordinateur du Plan intégré transfrontalier Terres Monviso, s'est engagé sur les 2 projets simples de ce plan, soit en qualité de coordinateur national, soit en qualité de partenaire :

- T(o)UR : Tourisme international (PS4),
- Incl : Bien vieillir (PS5).

et est amenée à participer au nom de l'entente à la gouvernance

- CoCo : Coordination et de communication (PS1),
- EcO : Economies vertes (PS2),
- Ris[K] : Mobilité transfrontalière (PS3).

La participation des élus communautaires est nécessaire notamment dans les comités de pilotage français et transfrontaliers.

La Communauté de Communes prendra en charge les frais occasionnés par ces déplacements (transport, hébergement, repas) sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15 avril 1992).

Intitulé des missions : Comités de coordination et de communication (Cococo) français et transfrontaliers, comités de pilotage, comités techniques, séminaires de lancement et de clôture des projets simples du PITER.

Lieu : territoire français des Communautés de Communes du Guillestrois et du Queyras, de Serre-Ponçon, de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, territoire italien : Comune di Saluzzo, et Communes des Vallées italiennes : Val Maira, Val Varaita, Val Stura, Val Grana, Val Po, Valle Infernotto.

Date : durée du projet PITER Terres Monviso soit jusqu'au 2 octobre 2022

Compte tenu de ces éléments, il est proposé, en application de l'article L2123-18 du Code des Collectivités Territoriales, de mandater les élus communautaires suivants aux réunions du PITER TERRES MONVISO :

PS 1 : Sophie VAGINAY  
PS 2 : Agnès PIGNATEL  
PS 3 : Sophie VAGINAY  
PS 4 : Sophie VAGINAY  
PS 5 : Pierre MARTIN-CHARPENEL

Pour tous les autres élus qui seraient susceptibles de devoir participer à ces réunions du PITER Terres Monviso, des ordres de mission spécifiques seront signés.

Après en avoir délibéré,  
*Mmes VAGINAY Sophie, PIGNATEL Agnès et M. MARTIN CHARPENEL Pierre*  
*n'ayant pas pris part au vote,*

**A la majorité des membres présents,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Vice-Président aux finances.
- **AUTORISE** le Vice-Président aux finances à signer à Madame la Présidente Sophie VAGINAY un ordre de mission permanent pour la durée du programme compte tenu du caractère itinérant et fréquent des fonctions qu'elle exerce, notamment la coopération territoriale franco-italienne. Cet ordre de mission est valable pour tous déplacements liés à la mise en œuvre de ses missions, sur les territoires France/Italie.
- **DECIDE** de donner un mandat spécial aux élus précités, référents pour les projets simples, pour participer aux réunions dans le cadre du PITER Terres Monviso et de prendre en charge les frais correspondants au titre de ce programme.
- **PRECISE** que ces frais devront respecter le cadre des forfaits de déplacements légaux européens.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer des ordres de missions spécifiques et temporaires pour les autres élus le cas échéant.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,  
Sophie VAGINAY.

